

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 27 mars 2024**

**OBJET :**  
**Dissolution de la SPL Gestion Locale**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°9

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a adhéré à la Société Publique Locale Gestion Locale pour bénéficier de prestations d'assistance en gestion des ressources humaines auparavant assurées par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (assistance retraite CNRACL, prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail, médecine professionnelle et préventive, risques statutaires...).

Fin décembre 2019, la préfecture de Meurthe-et-Moselle a attiré, par courrier, l'attention des membres de la société sur la légalité de la structure en relevant notamment que :

- seules les communes pouvaient adhérer à une SPL, les CCAS et les établissements publics devant en être exclus ;
- le grand nombre de communes adhérentes ne permet pas le « contrôle analogue » prévu par les textes en vigueur, celui-ci consistant en des contrôles réels, effectifs et permanents, sur les orientations stratégiques, la vie sociale et l'activité opérationnelle de la société ;
- les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales et qu'en prévoyant que « toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée », un conseil d'administration ne peut pas matériellement comprendre plusieurs centaines de membres.

Devant ces illégalités, la société a décidé de retransférer ses activités au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle et ne dispose plus, à ce titre, d'effectifs.

Dans ce cadre, il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale de la SPL :

- une dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE, dans les meilleurs délais ;
- la nomination en qualité de liquidateur de M. Daniel MATERGIA, et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction à compter de la dissolution.

Le liquidateur sera ensuite chargé de recouvrer les créances de la société et régler ses dettes, d'établir les comptes de liquidation et de convoquer une seconde Assemblée Générale des actionnaires afin de leur faire approuver lesdits comptes, ainsi que l'éventuelle attribution du solde de liquidation aux actionnaires, donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat puis constater la clôture de la liquidation à l'amiable de la Société.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé :

- de procéder à la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais ;
- de retenir la nomination de M. Daniel MATEGRIA comme liquidateur et lui conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- de prononcer la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes ;
- de procéder à la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE,
- de donner tous pouvoirs au représentant du CCAS pour voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 5 avril 2024.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU MERCREDI 27 MARS 2024**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	14

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Jacques THOUVENIN et Christophe CHEVARDÉ.

**POUVOIRS :**

Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Marie LOZINGUEZ  
M. Gabriel HOFFER, à Mme Nadine CADET  
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ  
Mme Claudine ROBERT à M. Michel BREUILLE  
M. Claude CHASSARD à Mme Annette FRANCISCO

**EXCUSÉES :**

Mmes Geneviève BENJAMIN, Françoise VIRIOT et M. Patrick CAILMAIL.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**